



Mairie - 25660 Gennes
1 rue du Lavoir

Tel : 03 81 55 75 32

Fax : 03 81 55 91 41

E-mail : commune.gennes@orange.fr

Site Internet : www.gennes25.fr

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 5 décembre 2014 **20h30**

Présents : Alexandra Ardiet, Cédric Charolle, Alain Cuenot, Edouard Euvrard, François Guillaume, Thierry Morel, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Paulina Requena, Thérèse Robert, Didier Salins, Gérard Thomas

Excusés : Christophe Demesmay (procuration à François Guillaume), Sandrine Sigonney (procuration à Paulina Requena) et Jean Simondon

Secrétaire de séance : Isabelle Rebillot

Ordre du jour

1- Extension et isolation de la salle vers l'église

Le conseil municipal étant dans l'attente d'un autre devis, ce sujet sera traité lors d'une réunion ultérieure.

2- Renouvellement d'un contrat de travail à durée déterminée

Le contrat de travail initial de Madame Dominique Tramaux, d'une durée de six mois, se terminera le 31 janvier 2015. Il est renouvelé dans les mêmes conditions et pour la même durée (soit jusqu'au 31 juillet 2015). Pour rappel, cet agent est chargé de la gestion des salles communales, de la cantine périscolaire, du ménage de l'école et de la garderie périscolaire du mercredi matin.

3- Embauche d'un agent vacataire

L'un des deux agents techniques, Monsieur David Serment, étant en arrêt de travail pendant une durée d'au moins un mois suite à une intervention chirurgicale, il est décidé, pour venir en aide à l'autre agent technique (Mademoiselle Aline Mottas) en cas de chutes de neige, d'embaucher un agent vacataire. Monsieur Mickaël Robert, recruté pendant la période d'absence de Monsieur Serment, interviendra ainsi comme renfort pour assurer la viabilité hivernale.

4- Convention d'entretien des ouvrages d'assainissement

La société Gaz et Eaux a été retenue afin d'assurer une maintenance régulière des ouvrages d'assainissement communaux. Le montant annuel des interventions prévues au contrat (facturation uniquement en fonction des prestations rendues nécessaires par l'état d'entretien du réseau) s'élève la première année (revalorisation annuelle en fonction d'un indice prédéfini) à 850 € HT (1 020 € TTC) par jour d'intervention d'un hydro-cureur (4 jours estimés) et 380 € HT (456 € TTC) par demi-journée d'intervention d'une unité d'inspection télévisée (nombre de demi-journées à la demande de la commune). La convention est signée pour une durée de 5 ans.

5- Reconstitution du contrat de prestation de services pour le site Internet de la commune

Le contrat passé en 2012 avec Réseau des communes pour le site Internet de la commune arrivant à échéance le 15 janvier 2015, il est décidé de reconduire celui-ci pour une nouvelle durée de 3 ans dans les mêmes conditions (coût de la prestation en 2014 : 349.73 € HT soit 419.68 € TTC).

6- Renouveau de la convention d'adhésion au service « conseil en énergie partagée » avec le Grand Besançon

Depuis 2013, la commune de Gennes adhère au service « conseil en énergie partagée » de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB). Ce service permet aux collectivités adhérentes d'obtenir, par le biais d'un agent spécialisé, la présentation de bilans et de diagnostics ainsi que des conseils pour la réalisation d'économies d'énergies au niveau communal (bâtiments et éclairage public). La convention actuelle arrivant à son terme, il est décidé de la reconduire jusqu'au 31 décembre 2016 (coût du service à la charge de la commune : 0.50 € TTC par habitant et par an).

7- Contrat de location et de maintenance du photocopieur de la mairie

Un nouveau contrat de location et de maintenance du photocopieur de la mairie sera souscrit avec la société Avenir Bureautique à compter du 1^{er} février 2015 pour une durée de 5 ans (loyer 140 € HT soit 168 € TTC par trimestre et maintenance 0.006 € HT soit 0.0072 € TTC par copie).

8- Droit de place pour commerce ambulants

Il est décidé, par huit voix pour et six voix contre, d'instaurer un droit de place pour les commerces ambulants stationnant d'une manière hebdomadaire sur le territoire de la commune, d'un montant de 10 € par mois.

9- Rapport annuel 2013 du Syndicat intercommunal des eaux de la Haute Loue sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le conseil municipal prend acte des données présentées dans le rapport annuel 2013 du Syndicat intercommunal des eaux de la Haute Loue sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui est consultable en mairie, et approuve ce dernier par 12 voix pour et 2 abstentions.

Le service, qui concerne une population estimée à 51 853 habitants, est exploité en délégation de service public par contrat d'affermage avec la société Gaz et Eaux. Le prix de l'eau facturé aux particuliers s'élève fin 2013 à 1,9411 € TTC le m³ (hors abonnement, celui-ci s'élevant à 39,45 € TTC par semestre).

1 178 961 € d'investissements ont été engagés sur l'exercice, avec des subventions à hauteur de 61 721 €. Le taux de conformité de l'eau sur l'ensemble du réseau s'élève à 100 % à la ressource comme à la production, à 99 % au niveau microbiologique et à 99.8 % au niveau physico-chimique à la distribution.

Le rendement brut du réseau de distribution est de 72.5 %, ce qui correspond à un pourcentage tout à fait correct étant donné la longueur conséquente des conduites et le nombre important de raccordements.

Un nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable sera très prochainement diffusé aux abonnés.

10- Admission en non-valeur pour créance irrécouvrable

Les poursuites engagées par le Trésor Public à l'encontre d'un débiteur (exercice 2012) n'ayant pas permis d'aboutir au recouvrement des créances de la commune (50 €), il est décidé d'admettre le titre de recette concerné en non-valeur.

Informations diverses

Etat Civil

- Le 8 novembre, naissance à Besançon de Nina Benoît dont les parents sont domiciliés rue des Vanniers
- Le 17 novembre, naissance à Besançon de Faustine Périnet dont les parents sont domiciliés rue de l'Enclos

Urbanisme – droit de préemption urbain

La commune a décidé de ne pas préempter sur la vente de deux parcelles cadastrées section AB numéros 206 et 208 rue de la Valière.

Fermeture de la mairie

Pendant les vacances de Noël, le secrétariat sera fermé le samedi 27 et le lundi 29 décembre (téléphone en cas d'urgence : 03 81 55 27 46).

Création d'un service public d'assainissement non collectif

Conformément à la réglementation en vigueur, la commune créera dans le courant de l'année 2015 un service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui sera chargé du contrôle périodique des installations d'assainissement non collectif des particuliers (installations non raccordées au réseau d'assainissement collectif).

Etude d'assainissement du Grand Besançon

Les conclusions d'une première étude d'assainissement sur le territoire du Grand Besançon viennent d'être rendues aux communes et syndicats concernés avec, pour le secteur Plateau, la problématique d'un éventuel raccordement au SYTTEAU (station d'épuration de Port Douvot). Un affinage devrait avoir lieu sur le périmètre du syndicat des Alaines, sachant que, dans l'état actuel du dossier, il est envisagé que Montfaucon se rattache au SYTTEAU et que Saône et Gennes restent raccordés sur la station d'épuration de Saône.

Un comité de pilotage sur le projet de la prise en compétence de l'assainissement par le Grand Besançon est en cours de création ; Thierry Morel, vice-président du syndicat des Alaines, en fera partie.

Rythmes scolaires

Une rencontre a récemment eu lieu entre des responsables communaux, la caisse d'allocations familiales (CAF) et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) au sujet de l'aménagement des rythmes scolaires à l'échelle de notre village. Le fonctionnement actuel respectant les préconisations gouvernementales, le passage au projet éducatif territorial (PEDT) ne représentera qu'une simple formalité. Avec l'adoption à venir d'un PEDT, indispensable pour que la commune soit en mesure de bénéficier d'aides de la CAF, les rythmes actuels resteront donc inchangés.

Commission jeunesse

Au cours de la rencontre avec la CAF et la DDCSPP concernant l'aménagement des rythmes scolaires (paragraphe précédent), les représentants de l'Etat ont affirmé leur sensibilité eu égard aux projets concernant les jeunes ; des aides pourraient ainsi être accordées pour les actions menées auprès des 11 – 17 ans.

Les jeunes du village et leurs parents seront invités à une réunion le 20 décembre prochain pour échanger sur les attentes de chacun. Il est évoqué l'idée de mettre en place un conseil municipal des jeunes et d'ouvrir la commission jeunesse aux adolescents qui souhaitent en faire partie.

Sécurité publique

Au cours d'une réunion récente avec les gendarmes, ces derniers ont mentionné le succès de l'opération tranquillité vacances. Si vous vous absentez pour une période prolongée, ils peuvent en effet, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Dans ce cas, avant votre départ, il est nécessaire que vous preniez rendez-vous auprès de la brigade de gendarmerie de Bouclans ou de Tarragnoz afin de vous inscrire à cette opération.

24 gendarmes sur les deux brigades qui concernent notre village interviennent sur un territoire composé de 24 000 habitants. La petite délinquance, en hausse ces dernières années, ne se répartit pas uniformément sur l'ensemble de leur périmètre d'action, certaines communes étant plus touchées que d'autres.

Energie des bâtiments communaux

Le bilan énergétique réalisé dans le cadre de la première convention de conseil en énergie partagée passée avec le Grand Besançon laisse apparaître deux points noirs au niveau des bâtiments de la commune : la mairie, qui fait l'objet d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment, et la salle polyvalente. Concernant cette dernière, les trois éléments principaux touchent l'isolation de la toiture, le changement de la chaudière ainsi que d'une fenêtre. Ces travaux seront réalisés progressivement avec, pour commencer, le changement de la fenêtre située vers le bar pour un coût de 3 500 € TTC.

Concernant le projet de construction d'une nouvelle mairie, un architecte du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, proposera prochainement une esquisse qui servira de base au dossier. Des subventions, d'un montant égal à 40 % de la dépense hors taxes, pourraient être obtenues sur ce dossier.

Groupements de commandes du Grand Besançon

De nouveaux groupements de commandes, destinés à réduire les coûts par mutualisation, seront prochainement proposés aux communes par le Grand Besançon, principalement dans le domaine de l'énergie. Gennes adhère pour l'instant aux groupements de commandes concernant l'achat de sel de déneigement et la fourniture de fioul.

SIVU SAGES

Le budget du syndicat en charge de la gestion des équipements sportifs des communes de Morre, Montfaucon, Gennes et la Vèze sera cette année légèrement inférieur au prévisionnel de 58 000 €. Les travaux réalisés en 2014 ont essentiellement concernés des carottages et un sablage sur le terrain de Montfaucon, ainsi qu'un remplacement de gomme sur le stade et un changement de carrelage dans les douches du vestiaire de Gennes. Un rideau extérieur de ce bâtiment a également dû être remplacé suite à une effraction.

A partir de janvier 2016, les organismes dépassant un certain seuil de consommation électrique seront dans l'obligation de mettre EDF en concurrence avec d'autres fournisseurs d'énergie. Le SIVU SAGES adhérera à ce titre au groupement de commandes du Grand Besançon mentionné précédemment.

Assainissement de la salle polyvalente

Les conduites d'assainissement de la salle polyvalente étant régulièrement bouchées malgré le travail de nettoyage hebdomadaire effectué par les employés communaux, la société Gaz et Eaux est intervenue pour faire un état des lieux. Il en résulte le constat d'une pente très faible, voire d'une contre-pente entre le regard situé au niveau de la salle et celui sur lequel le bâtiment se raccorde au réseau public vers la cabane de pétanque. Afin de résoudre les problèmes rencontrés depuis la construction de la salle, la seule solution qui pourrait être envisagée consisterait donc à installer une pompe de relevage. Cette éventualité sera étudiée dans les prochains mois. Des travaux ne seront toutefois engagés que si cette solution se montre viable à l'issue de l'étude.

Repas des anciens

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le samedi 10 janvier 2015 à 12h00 à la salle polyvalente. Les membres du CCAS et ceux du conseil municipal remercient unanimement les chasseurs pour le don d'un chevreuil destiné à ce repas.

Vœux du maire

Madame le maire invite la population à la présentation de ses vœux le **vendredi 16 janvier 2015 à 19h00 à la salle polyvalente**. A cette occasion, le conseil municipal accueillera les nouveaux habitants du village ainsi que les nouveaux nés de l'année 2014. Venez partager avec nous ce moment de convivialité.

Appel aux dons

Si vous avez quelques jeux de société, puzzle, ou autres jeux en bon état et que vous voudriez en faire profiter la garderie périscolaire, vous pouvez les déposer à la bibliothèque ou contacter Chloé Vienny au 06 84 84 11 34. Merci par avance

Décorations de Noël

Les rennes ont été remis sur pattes à l'entrée du village et leur effet est des plus resplendissants. Merci à Yves Besse qui les a réalisés pour son travail d'artiste et au Comité des fêtes qui les a financés, ainsi que la location des illuminations. Merci également à Aline Mottas, Marcel Nevers et Alain Déforêt pour leur aide à la mise en place des décorations de Noël et aux bénévoles du Comité.

Communication du Comité des fêtes

Cette année encore le Comité recevra le Père Noël le 19 décembre pour sa tournée dans le village à la rencontre des enfants et de leurs parents. Vin chaud et papillotes seront distribués gratuitement. La tournée débutera à 18h00 au carrefour rue des Vignes/rue du Groseillier comme les années précédentes avant de se poursuivre dans tout le village. Nous vous attendons encore plus nombreux.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 23 janvier 2015 à 20h00.



Assemblée Générale de l'association A.G.R.I.S S de Gennes
Association d'un groupe de riverains du site seveso (dépôt pétrolier)

Lundi 22 décembre à 20h00 salle vers l'église

Cette association a été créée en 2009 lors de la mise en place du PPRT (plan de prévention des risques technologiques) à cause de la dangerosité et des risques d'accidents éventuels générés par le dépôt pétrolier de Gennes.

Elle a, de cette façon, un droit de regard sur le fonctionnement et la sécurité imposée par la préfecture à l'entreprise et, en retour, un devoir d'information à ses adhérents.

Elle participe une fois par an au Comité de Suivi du Site et ne manque pas de relayer toute demande émanant des adhérents : ainsi, une enquête sanitaire a été réalisée en ce qui concerne les émanations de pétrole récurrentes dans le village et, à la demande de l'association, l'Agence Régionale de Santé a été mandatée par les services de l'Etat pour approfondir cette étude. Il a été demandé aussi de bien vouloir mettre en cohérence les principes de sécurité dus à la population et leur réelle application lorsque la situation se présente (rave-party regroupant 250 personnes en territoire classé dangereux).

La sécurité inhérente à la proximité du pipe-line, traversant le village et de nombreuses propriétés, fait l'objet d'une vigilance constante depuis l'instauration de ce PPRT.

Nous sommes écoutés et entendus lors de ces réunions.

Le poids d'une association de défense étant proportionnel au nombre de ses adhérents, j'invite toute personne, du village ou riveraine, intéressée par notre démarche, à nous rejoindre lors de cette assemblée générale.

Ordre du jour :

Pour des raisons de contraintes dans le temps, le compte-rendu de la réunion du CSS (ancien CLIC) du 9 décembre se fera avant l'A.G. et le rapport moral de l'association

- Compte-rendu et approbation du bilan financier
- Remplacement des membres du bureau éventuellement sortants
- Adhésions et renouvellements (5 €)
- Questions diverses suivies du pot de l'amitié

Je compte sur votre présence, à bientôt.

Thérèse Robert, Présidente de l'association

Mesdames et Messieurs les Propriétaires Forestiers

Besançon, le 26 mai 2014

Madame, Monsieur,

Représentant la quasi majorité de vos acheteurs de bois en Franche-Comté, nous nous permettons de vous alerter sur la difficulté que nous rencontrons en matière d'approvisionnement en bois certifié PEFC.

Vous savez sans doute que la certification PEFC répond à 2 objectifs complémentaires :

1. La certification de la gestion durable des forêts se propose de préserver et d'améliorer la valeur du patrimoine forestier,
2. PEFC est un label qui s'impose de plus en plus dans le négoce du bois, l'accès aux marchés à l'export etc...

Pour nous qui sommes des industriels, c'est évidemment ce dernier point qui nous préoccupe et voici pourquoi :

En Franche-Comté à peine 25 % de la surface en forêt privée est certifiée PEFC. Pour nous, cela se traduit par une grande difficulté à trouver sur le marché du bois certifié PEFC en quantité suffisante. La conséquence de cette situation de pénurie nous pénalise : soit nous ne pouvons répondre à certains marchés, notamment les marchés publics (100 % certifiés PEFC), soit nous perdons des parts à l'export. Tout ceci place nos entreprises en grande difficulté. Si cette situation se prolonge, à qui allez-vous vendre vos bois lorsque le tissu industriel sera réduit ?

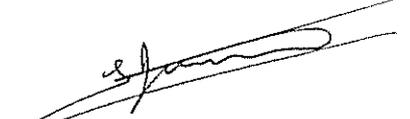
Nous souhaitons vous inviter à réfléchir à cette situation nouvelle du marché du bois. Elle demande de votre part une adhésion à la certification de la gestion durable des forêts PEFC, **quelle que soit la surface de votre forêt**. Sachez que l'ONF a adhéré à la certification forestière pour toutes ses forêts domaniales alors que la forêt comtoise est certifiée pour seulement 50 % de sa surface, c'est trop peu !

Pour adhérer il vous suffit de contacter PEFC Franche-Comté, Monsieur Stéphane Lefèvre, Maison de la Forêt et du Bois, téléphone : 03 81 47 11 60, fax : 03 81 51 97 90, mail : pefc-fc@9business.fr. Le coût de l'adhésion est des plus modestes : par exemple il vous en coûtera **pour 5 ans : 20 euros et 0,65 € par hectare** (à titre d'exemple, pour 10 ha le coût de votre adhésion pour 5 années est de 26,50 €).

Nous comptons sur vous pour que la surface de bois certifiés en Franche Comté augmente sensiblement et rapidement afin que nous, industriels (et **vos acheteurs**) soyons en situation de répondre aux nouvelles exigences des marchés.

Une dernière précision : il est de plus en plus prévisible que les lots de bois non certifiés PEFC trouveront difficilement preneur pour les raisons exposées ci-dessus.

Espérant vous avoir convaincu de l'urgence à adhérer à la certification PEFC, nous vous prions, Madame, Monsieur, de croire en nos sentiments les plus distingués.


Eric Ducrot,
Président du syndicat
des Feuillus de Franche Comté


Raymond Berlin,
Représentant régional
de la Fédération Nationale du Bois


Etienne Renaud,
Président du syndicat
des Résineux de Franche-Comté